

Aux directrices et directeurs des médias de la presse régionale

**PRÉCISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN À L'ÉGARD
DE LA JOURNÉE DE L'HALLOWEEN**

Saint-Georges, le 29 octobre 2008 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) tient à apporter la précision suivante concernant les aliments consommables à l'occasion de la journée de l'Halloween.

Bien que la *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* de la CSBE mise sur la consommation d'aliments sains et à faible teneur en sucre, celle-ci prévoit également, lors d'événements spéciaux, la possibilité pour les écoles de permettre la distribution, et, ou, la consommation de friandises.

Par ailleurs, toujours dans le respect de sa politique, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a invité le personnel de direction de ses établissements d'enseignement à explorer d'autres alternatives pour offrir à nos enfants, lors de la journée de l'Halloween, des produits n'ayant pas comme premier ingrédient le sucre (exemple : produits à base de fruit). C'est donc en ce sens que la CSBE souhaite rappeler qu'une journée d'Halloween sans sucrerie est également possible et amusante.

Rappelons que la *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* de la CSBE est basée sur la politique cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport « Pour un virage santé à l'école ». Les orientations de la politique visent entre autres l'offre d'une alimentation variée et elle privilégie les aliments de bonne valeur nutritive. Elle vise aussi l'élimination d'aliments à faible valeur nutritive notamment les aliments frits (ex. pommes de terre frites), les boissons gazeuses sucrées ou avec substitut de sucre et les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre ».

Enfin, la CSBE souhaite que le bon jugement soit utilisé dans l'application de sa politique pour permettre à nos enfants de profiter d'une belle journée de l'Halloween.

Veuillez noter qu'il s'agit du seul commentaire qui sera émis à cet effet.

-30-

Source :
Nicolas Rochette
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
nicolas.rochette@csbe.qc.ca